

DEPARTEMENT DES VOSGES – CANTON DE LA BRESSE

COMMUNE DE SAULXURES-SUR-MOSELOTTE (88290)



République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°31/PM/2022

OBJET : UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

L'an deux mil vingt-deux, le 16 juin

Le Maire de la Commune de SAULXURES-sur-MOSELOTTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Considérant qu'il est indispensable d'interdire l'accès du terrain de football durant les travaux de repise en état de la pelouse,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au terrain de football sera interdit du lundi 20 juin 2022 au dimanche 17 juillet inclus

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
M. Jean-Paul ARNOULD

